Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 novembre 2014

Suivi par pièges photographiques des lynx en Valais
Premiers résultats

(IVS).- Pour la première fois, dans le courant de l'hiver passé, entre février mi-avril, un suivi du lynx à l'aide de pièges photographiques a été réalisé. Il a été conduit sur la rive droite du Rhône (entre la vallée de Baltschieder et le coude du Rhône). Cinq lynx indépendants ont été identifiés, ce qui correspond approximativement à une densité d'un lynx par 100km^2. Cette étude résulte d'un travail de collaboration entre l'OFEV, le KORA et le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune et elle sera reconduite début de l'année prochaine en rive gauche du Rhône (de la région du Simplon au val de Nendaz).

Les photographies de lynx ont été réalisées sur neuf de la totalité des 41 sites de piégeage installés sur la rive droite du Rhône. Sur l'ensemble des photographies, cinq lynx différents, tous adultes indépendants, ont été identifiés. Aucun jeune lynx n'a été recensé. Les cinq lynx étaient déjà connus d'autres relevés photographiques. Il sagit de deux mâles, d'une femelle et de deux autres animaux dont le sexe n'est pas encore connu. Deux des animaux ont été photographiés sur le versant du canton de Vaud durant le temps de l'étude, un lynx avait été détecté photographiquement l'année dernière à Gurnigel dans le canton de Berne. Dans la partie orientale de la zone d'étude, seulement un animal a été mis en évidence. Il s'est déplacé depuis le Lötschental, sur une distance à vol d'oiseau de 25 km, jusque dans une région située au-dessus de Montana. Il est ensuite retourné à son point de départ. Dans la partie Ouest, plus de lynx ont été observés. Une immigration et un échange ont certainement eu lieu avec le canton de Vaud.

Les cinq lynx recensés dans la région de référence représentent une densité approximative d'un lynx (0.92) par 100 km^2 d'habitat favorable. Cette densité est plus basse que celles des régions de références des autres compartiments de Suisse à l'exception du compartiment Nord-Est de la Suisse.

Le suivi des lynx par pièges photographiques pour objectif d'obtenir des indications sur le nombre et la densité de lynx dans une région considérée (région de référence). Grâce à la coloration spécifique du pelage, les lynx peuvent être identifiés individuellement sur la base des photographies. Les enregistrements photographiques permettent en plus d'évaluer la taille de la population.

Pour la gestion des grands prédateurs, la Suisse a été divisée en compartiments. Le canton du Valais représente un compartiment à lui seul. Pour le suivi au moyen de pièges photographiques, les deux versants de la vallée du Rhône ont été séparés en deux zones de références. Au cours de l'hiver écoulé, l'étude avait porté sur la rive droite du Rhône. La zone de référence de la rive droite s'étalait de la vallée de Baltschieder au coude du Rhône et couvrait une surface de 813 km^2. Dans ce périmètre au total 41 sites de piège photographiques prédéfinis avaient été installés, qui sont restés effectifs durant 60 jours et qui ont été contrôlés par les gardes-chasse et les représentants du KORA. Les images réalisées ont été exploitées et les lynx ont été comparés avec toutes les images de références des lynx, qui avaient été identifiés jusqu'à présent en Suisse.

La campagne photographique devrait désormais s'achever cet hiver avec une étude en rive gauche de la vallée du Rhône dans la région de référence „Valais Sud" entre le Simplon et le val de Nendaz.

Annexe:

- photographie particulière
- KORA Rapport N°. 65: **Abondance et densité du lynx dans la Valais Nord: estimation par capture-recapture photographique dans le compartiment VII, durant l'hiver 2013/14**

Personnes de contact : Yvon Crettenand, biologiste au SCPF, 079 355 39 15 et Peter Scheibler, Chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune 027 606 70 05

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 - 079 263 85 77 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : andre.mudry@admin.vs.ch